

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 02/12/2021

Date de la convocation

24/11/2021

Date d'affichage

24/11/2021

Nombre de membres

Afférents au conseil
municipal : 14
En exercice : 10
Votants :

L' an 2021, le 2 Décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, M. BRÉDOLÈSE Hervé, M. LE CALLONNEC Stéphane

Mme VÉRA Aurélie, Mme NOGUES Christelle, Mme GUÉGAN Manon, Mme MOUELO Valérie

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Ordre du jour :

Intervention de Mme Valérie DUMAS de la CCI du Morbihan sur la note de cadrage,

- Convention de partenariat : Bibliothèque,
- Adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies,
- Cimetière,
- Personnel,
- Recensement,
- Tarifs 2022,
- Facturation : Réparation clôture en bois,
- Banque alimentaire : Facturation réfrigérateur,
- Divers et dossiers en cours :
 - Logement du presbytère,
 - Terrains à bâtir
 - Sécurité "Bois de Lambilly"
 - Chantier "La Générale du Solaire".

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription d'un bordereau supplémentaire relatif à l'attribution des marchés de travaux du logement rue des Boulards qui portera le numéro 10.

Monsieur le Maire le soumet à l'approbation du conseil municipal le compte rendu de la réunion du 28 octobre 2021.
Le compte rendu du 28 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Démission d'un conseiller (Délib. 2021/12/01A)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu le 30 novembre 2021 le courrier de démission de monsieur Philippe DEDIEU pour des raisons personnelles. Il précise que conformément à l'article L 2121-4 du code des collectivités territoriales stipule : "la démission d'un conseiller municipal est adressée au maire. Elle est définitive dès réception par le maire, qui en informe immédiatement le Préfet".

Le conseil municipal prend acte de cette décision.

Objet de la délibération : Convention de partenariat médiathèques + Tarifs (Délib. 2021/12/02)

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la convention de partenariat entre les médiathèques de Bréhan, Crédin, Gueltas, Pleugriffet, Radenac, Réguiny, Rohan et SAINT-GERAND-CROIXANVEC.

Cette convention a pour objectif de préciser les axes de partenariat à mettre en œuvre et à développer entre les 8 médiathèques pour :

- favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture,
- améliorer et développer l'offre de services des médiathèques sur leur territoire et favoriser le prêt numérique.

Monsieur le Maire précise qu'il faut également se positionner sur les tarifs d'adhésion et propose la gratuité comme actuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de partenariat entre les huit médiathèques et confirme le souhait de gratuité d'adhésion à la bibliothèque.

Objet de la délibération : Adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies (Délib. 2021/12/03)

Par délibération n°12CC180521 en date du 18 mai 2021, le conseil communautaire a décidé d'adhérer au syndicat mixte Morbihan Energies. Cette adhésion a été décidée pour la maîtrise d'ouvrage des travaux et la maintenance de l'éclairage public sur les parcs d'activités (Article 8.8 des statuts de l'EPCI).

L'article prévoit : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté. »,

Conformément à l'article L.5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de soumettre à l'approbation des conseils municipaux des 25 communes membres, l'adhésion de Pontivy Communauté au syndicat mixte Morbihan Energies.

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable à l'adhésion de Pontivy Communauté à Morbihan Energies.

Objet de la délibération : Personnel : Commission d'embauche (Délib. 2021/12/05A)

Sur proposition de monsieur le Maire la commission d'embauche sera constituée du Maire et des adjoints.

A ce jour, dix-huit personnes ont fait acte de candidature au poste d'agent d'accueil et de gestion de l'agence postale communale.

Objet de la délibération : Personnel : Modification de poste (Délib. 2021/12/05B)

Il est proposé au conseil municipal de valider la création du poste d'adjoint technique territorial à temps non complet 25.66/35ème au lieu de 22.35/35^{ème} à compter du **1er décembre 2021** pour le nettoyage des locaux, l'aide à la cantine et à la garderie périscolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à **25.66/35ème** à compter du **1er décembre 2021**.

Objet de la délibération : Recensement 2022 - Nominations - rémunération (Délib. 2021/12/06)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le recensement de la population se déroulera du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 et précise que deux agents recenseurs devront être recrutés. Il propose les candidatures radenacoises de madame Cathy LAMOUR résidant au "9, Le Resto" et de monsieur Clément CADIO au "1, Kerdéhel".

Il est précisé que ces agents recevront une formation les 04 et 11 janvier 2022.

Pour cette opération de recensement, l'INSEE a attribué une dotation forfaitaire de 2 022 € (2 210 € en 2016).

En 2016, lors du dernier recensement, les indemnités s'élevaient à :

- 1.65 € par bulletin individuel,
- 0.85 € par feuille de logement,
- 150 € de forfait au titre des frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme madame Cathy LAMOUR et monsieur Clément CADIO en qualité d'agent recenseur,
- fixe la rémunération des agents recenseurs comme suit :

- * 1.65 € par bulletin individuel,
- * 1.30 € par feuille de logement,
- * 12 € l'heure de formation,
- * 150.00 € de forfait au titre des frais de déplacement.

- précise que ces crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2022.

Il est précisé que madame Julie LE GARREC n'a pas pris part au vote.

Objet de la délibération : Tarifs 2022 (Délib. 2021/12/07)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à compter du **1^{er} janvier 2022** les tarifs suivants :

1) Photocopies 2022

- La photocopie pour les particuliers (A4 Recto) **0.35 €**
- La photocopie pour les associations (A4 Recto) **0.17 €**
- La photocopie couleur pour les particuliers (A4 Recto) **0.60 €**
- La photocopie couleur pour les associations (A4 Recto) **0.30 €**

2) Salle Saint-Fiacre 2022

TYPE DE MANIFESTATION	TARIFS			
	RADENAC		Hors Commune	
	Associations	Particuliers	Associations	Particuliers
Réception après obsèques	Gratuit		Gratuit	
Réunions, A.G. avec pot de l'amitié, Arbres de Noël ...	Gratuit		110.00 €	110.00 €
Manifestations payantes (entrées :loto, fest-noz, bal)	105.00 €		290.00 €	
Repas (avec 100 ou 200 couverts inclus)	130.00 €	180.00 €	290.00 €	290.00 €
Vin d'honneur (avec 100 verres inclus)	57.00 €	67.00 €	105.00 €	105.00 €
Chauffage (du 01/10 au 30/04), en plus de la location	55.00 €			
Caution	Forfait de 440.00 €			

Il est précisé :

- que la gratuité est accordée une fois par an pour les associations de Radenac,
- que la salle Saint-Fiacre est louée avec 100 couverts compris et pour les associations Radenacoises 200 couverts,
- que le couvert comprend 3 assiettes (creuse, plate et à dessert), 1 verre à pied, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1 cuillère à café ainsi qu'une tasse à café,
- que le chèque de caution sera restitué à l'organisateur si aucune dégradation n'a été constatée et qu'après paiement de la location de la salle ainsi que de la vaisselle le cas échéant,
- qu'il n'y a pas de tarif dégressif en fonction de la durée de location.
- qu'un forfait de 80 € sera appliqué en cas de nettoyage mal réalisé.

Il est rappelé que l'état des lieux de sortie devra se faire comme suit :

- le lendemain avant 9H00 si la salle est louée ce jour,
- le lendemain avant 12h00 si la salle n'est pas louée.

Si les délais ci-dessus ne sont pas respectés, une journée de location supplémentaire sera facturée.

De plus, les associations de Radenac pourront bénéficier d'un tarif à la demi-journée pour la location de la salle pour des manifestations payantes soit **52.00 €**.

3) Location de la vaisselle 2022

Désignation	Prix	Casse	Désignation	Prix	Casse

Forfait 20 couverts	17.88 €	Voir tarif ci-dessous	Corbeille à pain	0.09 €	7.37 €
Assiette Plates Blanches	8.48 €**	3.84 €	Saladiers duralex	0.09 €	6.57 €
Assiette creuse		3.84 €	Plateaux	0.09 €	11.11 €
Assiette dessert		2.73 €	Support plats	0.09 €	6.57€
Fourchette		0.61 €	Plaques à rôtir	0.09 €	19.19 €
Cuillère à soupe		0.61 €	Plateau à fromages	0.09 €	6.57€
Cuillère à café		0.33 €	Essoreuse	0.09 €	3.84 €
Couteaux		0.81 €	Grand faitout	0.09 €	19.19 €
Verres savoie 19 cl	0.09 €	1.92 €	Grande marmite	0.09 €	19.19 €
Verres savoie 12 cl		1.92 €	Grand égouttoir	0.09 €	19.19 €
Verres scotland 22 cl		1.57 €	Grande louche	0.09 €	5.05 €
Verres scotland 17 cl		1.57 €	Pots à lait	0.09 €	11.62 €
Verres digestif		1.57 €	Pichets	0.09 €	9.10€
Coupes champagne	0.09 €	1.82 €	Grand écumoir	0.09 €	5.05 €
Tasses à café	0.09 €	1.82 €	Couteau à pain	0.09 €	6.57 €
Pots à café	0.09 €	19.20 €	Planche à pain	0.09 €	6.57 €
Cafetière	6.77 €	*	Plats creux rond	0.09 €	7.07 €
Louche	0.09 €	5.05 €	Verres ordinaires	0.09 €	0.96 €
Plats ovales	0.09 €	6.57 €	Verres bar	0.09 €	0.96 €
Légumiers	0.09 €	14.65 €	Essoreuse grand modèle	1.92 €	*

* Coût de la réparation

** Location de vaisselle non comprise dans le forfait.

Il est précisé que la location de vaisselle se fera par tranche de 20 couverts (comprenant 3 assiettes « creuse, plate et à dessert », 1 verre, 1 couteau, 1 Fourchette, 1 grande cuillère, 1cuillère à café ainsi qu'une tasse à café).

4) Concession du cimetière 2022

- **76.00 €** pour une concession de 15 ans,
- **107,00 €** pour une concession trentenaire,
- **214.00 €** pour une concession cinquantenaire.

5) Columbarium 2022

Concession pour une case cinéraire pouvant recevoir deux urnes :

- **385.00 €** pour 15 ans,
- **742.00 €** pour 30 ans
- **1 190.00 €** pour 50 ans

6) Spectacle Itinérant (Cirque etc...) 2022

Participation pour les itinérants du spectacle qui habituellement s'installent près de la Salle Saint-Fiacre et utilisent l'électricité, l'eau et les toilettes.

- une participation de **20.00 €** par jour,
- une caution de **60,00 €** qui sera restituée après règlement de la participation et vérification de l'état des lieux.

7) Location de matériel 2022

Location du tracteur épareuse avec chauffeur : **80 € de l'heure**

8) Divers 2022

Il est rappelé que la gratuité de la salle Saint-Fiacre est accordée à l'APEL et l'OGEC de l'école Saint-Louis lors de manifestation organisée en faveur des enfants de l'école.

Objet de la délibération : Facturation : Réparation clôture en bois

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la facturation des travaux de réparation de clôture dans la rue du Tertre par les agents communaux pour un montant de **248.72 € TTC**,

Objet de la délibération : Banque alimentaire : Facturation réfrigérateur (Délib. 2021/12/09)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de la réunion de la banque alimentaire du 03 novembre 2021 en mairie de Radenac, il a été décidé de continuer la distribution de la banque alimentaire à Radenac avec du personnel communal.

De plus, pour poursuivre ce service rendu à la population des trois communes à savoir Pleugriffet, Réguiny et Radenac il a été décidé de faire l'achat d'un réfrigérateur qui serait pris en charge par les communes de Pleugriffet et Réguiny.

Le coût de cette acquisition chez Les Etablissements Loïc COBIGO de Pleugriffet est de **579.00 €**.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la facturation de cette acquisition aux communes de Pleugriffet et Régigny pour un montant de 289.50 € TTC chacune.

Objet de la délibération : Travaux logement des Boulards (Délib. 2021/12/10)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation relative aux travaux de rénovation du logement situé au 7 ter rue des Boulards par le cabinet MDO Création de Locminé représenté par monsieur David NAYL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient les entreprises suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT	
		H.T.	T.T.C.
Maçonnerie	EURL RAULO	4 640.35 €	5 568.42 €
Couverture	SARL MAHIEUX	4 506.65 €	5 407.98 €
Menuiseries extérieures	MLR Menuiseries	8 825.73 €	10 590.27 €
Menuiseries intérieures		1 185.14 €	1 422.17 €
Isolation		1 644.75 €	1 973.70 €
Placoplatre		2 281.80 €	2 738.16 €
Electricité – chauffage	YC CHAUFFAGE	8 032.00 €	9 638.40 €
Plomberie		2 971.00 €	3 565.20 €
Carrelage	JAFFRE Franck	2 806.08 €	3 367.29 €
Peinture	ALAIN PASCO	8 307.00 €	9 968.40 €
Poêle à pellets	Nature Energies	5 137.00 €	6 164.40 €
TOTAL		50 337.50 €	60 404.39 €
Maîtrise d'œuvre	MDO Création	5 583.33 €	6 700.00 €
TOTAL GENERAL		55 920.83 €	67 104.99 €

INFORMATIONS

- Intervention de la CCI

Madame Valérie DUMAS, conseillère commerce et animatrice territoriale de la CCI du Morbihan fait la restitution de la note de cadrage et viabilité d'une boulangerie sur le territoire communal et apporte toutes les explications et précisions nécessaires.

L'étude confirme que le potentiel de marché au niveau local est trop limité pour envisager la création d'une boulangerie-épicerie portée financièrement par un chef d'entreprise ou conjointement avec la mairie. La CCI émet donc un avis négatif.

XI - DIVERS

- Commission Aide Sociale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par courrier du 21 octobre 2021, madame Geneviève ALLAIN a décidé de démissionner de ses fonctions de membre de la commission aide sociale à compter du 21/10/2021 pour des raisons personnelles.

- Réflexion achat de terrains à bâtir

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les différentes possibilités d'acquisition de terrains à bâtir au cœur du bourg. Le conseil municipal valide la démarche.

- Aménagement de sécurité "Le Bois de Lambilly"

Monsieur le maire rend compte de la réunion avec les riverains sur les aménagements possibles au Bois de Lambilly. Il précise que la première hypothèse était non concluante.

- Chantier photovoltaïque

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le chantier photovoltaïque devrait redémarrer en janvier 2022.

- Réunion des professionnels

28 personnes ont participé à la réunion des professionnels qui s'est déroulée le vendredi 26 novembre 2021.

- Environnement

Mr Michel BACON de Cléguérec organise une opération de ramassage des ordures dans les fossés des différentes routes (principales et secondaires) lors de la semaine du 07 mars au 12 mars 2022. Un référent est sollicité.

- URSSAF

Un contrôle de l'URSSAF s'est déroulé le mardi 30 novembre 2021 en mairie.

- A.L.S.H.

Monsieur Philippe PIRIO fait le bilan de l'activité du centre de loisirs sans hébergement qui est positif.

-Tour de France

Monsieur le Maire fait état du bilan des manifestations organisées par les associations de la commune lors du passage du tour de France. Ce bilan est très positif.

- Photos du bourg

Monsieur le Maire fait état de la remise par monsieur Jean-Michel GOUBIOU d'agrandissement d'anciennes cartes postales de la commune.

- Vœux de la municipalité

Les vœux de la municipalité, si le contexte sanitaire le permet, se dérouleront le 08 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Conseil Municipal du 02 décembre 2021 comprenant les délibérations du numéro 2021/12/01 au 2021/12/10.

Affiché, 28 décembre 2021

Le Maire,

Bernard LE BRETON